

Versement des charges de copropriété

Par jeansoleil34, le 27/01/2014 à 13:32

Bonjour à tous,

J'ai un soucis avec le syndic de notre copropriété.

En effet j'ai signalé au syndic que des copropriétaires ne respectaient pas le règlement (modification des lots, emplacement de parking, stationnement handicapé, dépôt d'ordure, utilisation du vide sanitaire à des fins privées etc!!)

Je n'ai jamais eu de réponse et aucune action n'a été entreprise par le syndic pour mettre fin à ces agissements.

J'ai reçu mon appel de charge mais le syndic ne veut rien faire. Je suis majoritaire à 70% (je paye beaucoup de charges)

Je voudrais savoir s'il est possible de verser le montant des charges à un intermédiaire afin d'attendre le règlement des dysfonctionnement et de forcer le syndic à effectuer son travail;

Merci de votre réponse [smile3]

Par Lag0, le 27/01/2014 à 13:56

Bonjour,

La réponse est non, du moins pas sans une décision judiciaire.

Merci beaucoup.	

Par **jeansoleil34**, le **27/01/2014** à **14:13**